

# PROTOCOLE D'AGRÉMENT COMITÉ D'ENTREPRISE

ENTRE : LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE GOLF  
Association fondée en 1912, régie sous les statuts de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et dans les conditions prévues par le Code du Sport, dont le siège est au 68, rue Anatole France, 92309 Levallois Perret cedex, représentée par son Président désignée ci-après par la ffgolf

de 1<sup>re</sup> part,

ET : LE COMITÉ D'ENTREPRISE : .....

représentée par son Président ou le responsable de la section golf .....

désignée ci-après par le CE

de 2<sup>e</sup> part,

## IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIV

Le Comité d'Entreprise souhaite bénéficier de l'agrément ffgolf pour accéder aux informations fédérales à destination des clubs de golf d'entreprise et participer au développement du golf en général.

Dans ce cadre, la ffgolf et le Comité d'Entreprise, dont l'activité apparaît en relation directe avec les buts fédéraux, se sont rapprochés afin de permettre au Comité d'Entreprise de participer aux activités de la ligue régionale et du comité départemental de golf dont relève le Comité d'Entreprise.

Dans ce but, la ffgolf décide d'octroyer un numéro d'agrément au Comité d'Entreprise.

N° D'AGRÉMENT CE : .....

## IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIV

# ARTICLE 1 : Rôle de la ffgolf

La Fédération française de golf fondée en 1912, reconnue d'Utilité Publique, agréée par le Ministère des Sports a pour objet :

- D'organiser, d'administrer, de diriger, de contrôler et de développer le sport de golf amateur et professionnel et les disciplines sportives associées.
- De représenter officiellement les associations sportives affiliées et leurs membres tant en France auprès notamment des pouvoirs publics qu'à l'étranger.
- De coordonner leur activité et de concourir à leur bon fonctionnement par l'étude et la centralisation des questions d'ordre général, administratives, techniques et sportives susceptibles d'intéresser l'ensemble sans toutefois s'immiscer dans la gestion de chacun d'eux.
- De promouvoir le développement du golf en France.
- D'élaborer et proposer des programmes de formations spécifiques à chacun des métiers du golf.
- D'assurer la représentation nationale aux programmes olympiques.

# ARTICLE 2 : Engagements de la ffgolf

## La ffgolf s'engage à apporter les services suivants à votre CE :

1. **Sport**
  - a. Organisation de compétitions de golf d'entreprise individuelles et par équipes au niveau régional et départemental.
  - b. Gestion centralisée des index et certificats médicaux.
2. **Vie Fédérale**
  - a. Mise en relation du Comité d'Entreprise avec la ligue régionale et le comité départemental de golf.
  - b. Référencement et promotion des opérations de découverte du golf en liaison avec les clubs.
3. **Systèmes d'information (lien entre la ffgolf, les clubs et les licenciés)**
  - a. Mise à disposition du logiciel fédéral «RMS-clubs» connecté à la base de données «Fléole» selon les conditions citées en annexes.
  - b. Le service extranet professionnel. (<https://xnet.ffgolf.org>).
  - c. Le service hotline informatique.
4. **Marketing et Communication**
  - a. Présentation et référencement de votre CE dans «jouer en entreprise» sur le site Internet [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) et sur les supports on line (iPhone).
  - c. Fourniture des différents supports fédéraux ou promotionnels : «Règles de golf», «Jouer au Golf», etc.
  - d. Animation de la communauté des licenciés à travers l'Espace licencié : avantages, jeux - concours, application iPhone.
5. **Licences**
  - a. La hotline du service licence : information, gestion et reversement liés à la licence.
  - b. Identification officielle des joueurs grâce à la licence (titre, type d'adhérent, localisation, classement, niveau sportif, ...).
  - c. Statistiques licences : nationales, régionales, club sur extranet
6. **Tout autre nouveau service pour accompagner l'évolution du golf en France**

# ARTICLE 3 : Engagements du Comité d'Entreprise

## Le CE s'engage à :

1. **Licence fédérale :**
  - a. Promouvoir et proposer la licence fédérale à toute personne participant à ses activités.
  - b. Délivrer la licence fédérale à toute personne en faisant expressément la demande.
  - c. Encaisser en qualité de mandataire de la ffgolf les licences avec les montants unitaires correspondants déterminés chaque année en Assemblée Générale ffgolf et reverser les montants correspondants à chaque échéance - (cf Annexe 1).
2. **Stratégie fédérale :**
  - a) Former tout nouveau pratiquant au respect de l'Étiquette et des Règles de golf.
  - b) Appliquer et faire respecter les règles de golf lors des compétitions.
  - c) Promouvoir l'activité golf auprès de ses membres.
  - d) Favoriser la création d'une AS de golf d'entreprise pour participer aux championnats nationaux.
3. **Territoires fédéraux :** participer aux activités de l'organe fédéral territorial dont il relève en contre partie du paiement des redevances locales et droits d'inscriptions : ligue régionale et comité départemental.

# ARTICLE 4 : Cotisation

**En contrepartie de l'ensemble des engagements pris par la ffgolf,  
le CE s'engage à acquitter annuellement une cotisation  
ou redevance fédérale statutaire  
d'un montant déterminé chaque année par l'Assemblée Générale ffgolf**

*(Barème de calcul en annexe 2)*

# ARTICLE 5 : Radiation / Suspension / Retrait

L'agrément d'un CE se perd soit par décision motivée du Bureau ou du Comité Directeur, soit par décision volontaire du président du CE qui doit être prise dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

Le retrait d'agrément est prononcé par le Bureau ou Comité Directeur, notamment pour non paiement des redevances et perte d'une condition statutaire d'obtention de l'agrément.

L'agrément des CE et les droits qui y sont attachés sont suspendus de plein droit à défaut de reversement du montant des licences délivrées aux joueurs au nom et pour le compte de la ffgolf dans les conditions définies au règlement intérieur. La fin de la suspension intervient dès le paiement des sommes dues à la Fédération.

Fait à

Fait à

le

le

pour la ffgolf\*\*

pour la CE

*(\*\* signature et cachet)*

## **Annexes :**

1. *Tarif de la licence fédérale*
2. *Barème de calcul cotisation et redevance «club membre»*
3. *Logiciel fédéral «RMS-clubs»*